



GUIDE D'ORGANISATION CYCLOCROSS 2026

Avant-propos

La Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) est un organisme à but non lucratif dont les objectifs sont le développement et la promotion des sports cyclistes au Québec. La FQSC est l'organisme reconnu par le gouvernement du Québec pour définir les orientations et appliquer les règles d'encadrement des sports cyclistes au Québec. Elle est responsable de la formation et du perfectionnement des officiels, des organisateurs et des entraîneurs. Elle a pour mandat spécifique de développer des athlètes de haut niveau sur route, sur piste, en vélo de montagne et en BMX.

AVANT-PROPOS	2
1. INTRODUCTION	5
2. OBJECTIFS	6
3. IMPLICATION DE LA FQSC	6
3.1 SERVICE OFFERT PAR LA FQSC	6
3.2 NATURE DU CONTRAT ENTRE LES ORGANISATEURS ET LA FQSC	7
3.3 RESSOURCES HUMAINES DE LA FQSC	7
3.4 COMITÉ DIRECTEUR CYCLOCROSS	7
4. RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE À L'ORGANISATION D'UNE ÉPREUVE DE CYCLOCROSS	8
4.1 RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX	8
4.2 RÈGLEMENTS NATIONAUX	8
4.3 RÈGLEMENT PROVINCIAUX	8
5. CERTIFICATION ÉCO FQSC	9
5.1 PRÉSENTATION	9
5.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES / FAIRE UNE DEMANDE ÉCO FQSC	9
5.3 PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE SANCTION D'UNE ÉPREUVE DE CYCLOCROSS	9
6. SANCTION DE L'ÉVÈNEMENT PAR LA FQSC	10
6.1 À FAIRE PAR L'ORGANISATEUR	10
6.2 DEMANDE DE SANCTION	10
6.2.1 <i>Sanction régionale</i>	11
6.2.2 <i>Sanction provinciale</i>	11
6.2.3 <i>Sanction nationale et internationale</i>	11
6.2.4 <i>Formulaire de sanction</i>	11
6.3 FRAIS ENCOURUS ET ASSIGNATION DES COMMISSAIRES EN FONCTION DE NIVEAU DE SANCTION	12
6.4 SANCTION NATIONALE ET INTERNATIONALE	13
7. PROCESSUS D'ATTRIBUTION D'UNE SANCTION	14
7.1 COUVERTURE D'ASSURANCES	14
7.1.1 <i>Faire une demande d'assurance</i>	14
8. ÉCHÉANCIER	15
8.1 GUIDE D'ÉCHÉANCIER	15
9. CONSTITUTION DU COMITÉ ORGANISATEUR	16
9.1 LE RÔLE DE L'ORGANISATEUR EN CHEF (DIRECTEUR DE COURSE)	16
9.2 LES FONCTIONS DANS L'ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT	17
10. SITE DE COURSE	18
10.1 RECHERCHE D'UN SITE POUR LA COURSE	18
10.2 NORMES DES BESOINS LOGISTIQUES DU SITE HÔTE	18
10.2.1 <i>Services d'hygiène</i>	18
10.2.2 <i>Stationnement</i>	18

10.2.3	<i>Local pour le secrétariat</i>	18
10.2.4	<i>Zone pour le nettoyage des vélos</i>	18
10.2.5	<i>Zone protocolaire</i>	18
10.2.6	<i>Électricité</i>	18
10.3	CIRCUIT	19
10.2	OBSTACLES	20
10.3	BALISAGE	21
10.3.1	<i>Départ / Arrivée</i>	21
10.4	NORMES DES PARCOURS POUR LES CATÉGORIES DE DÉVELOPPEMENT	23
10.4.1	<i>Développement</i>	23
10.4.2	<i>Bibitte</i>	23
11.	TÂCHES RESPECTIVES DANS L'ORGANISATION D'UNE COURSE	24
1.1	FQSC	24
11.1.1	<i>Secrétariat</i>	24
11.1.2	<i>Commissaires</i>	24
11.2	À LA TÂCHE DE L'ORGANISATION DE LA COURSE	25
11.2.1	<i>Direction de la course</i>	25
11.2.2	<i>Direction technique</i>	25
11.2.3	<i>Responsable du parcours</i>	25
11.2.4	<i>Équipements et aménagements</i>	26
11.2.5	<i>Direction des ressources humaines</i>	26
11.2.6	<i>Direction des finances</i>	26
11.2.7	<i>Trésorerie</i>	27
11.2.8	<i>Direction de l'animation et du protocole</i>	27
13.	COMMISSAIRES	28
14.	GUIDE TECHNIQUE	28
15.	ANIMATION	28
16.	ANNEXES	29
ANNEXE 1 -	SUGGESTION DE PLAN POUR UNE HAIE DE CYCLOCROSS	29

Introduction

Discipline permettant d'étirer la saison pour les fervents adeptes du cyclisme sous toutes ses formes, le cyclocross est généralement pratiqué en automne en Amérique du Nord, et ce, jusqu'aux premières neiges. Le rythme des courses est élevé et les parcours sont généralement très variés d'un site à l'autre. Le Québec compte son lot de cyclistes amateurs de cyclocross. Ceux-ci proviennent généralement autant du milieu du cyclisme sur route que du vélo de montagne. Ceux qui pratiquent le cyclisme sur route trouvent généralement les parcours difficiles sur le plan technique alors que ceux qui s'adonnent au vélo de montagne les trouvent davantage rapides. Le cyclocross est donc à la jonction de ces deux disciplines phares des sports cyclistes.

L'organisation d'un événement provincial de cyclocross revêt une certaine complexité pour les organisateurs, surtout lorsque ceux-ci sont bénévoles. Dans le prolongement de sa mission de régie des sports cyclistes, la FQSC a réalisé le présent guide d'organisation d'une épreuve de cyclo-cross afin de permettre le développement de cette discipline, et d'accentuer l'harmonisation des normes d'organisation entre chacune des organisations. La FQSC a aussi pour mission de veiller au respect des principes de développement à long terme des athlètes (Respect - Éthique - Loyauté), veiller à la sécurité et à la normalisation des épreuves dans une perspective de croissance du cyclocross au Québec. Il est recommandé aux organisateurs et aux commissaires en cyclo-cross de l'utiliser comme outil de référence. Ainsi, les exigences minimales d'organisation devraient être respectées.

Un tel ouvrage ne peut être complètement exhaustif. Ainsi, la FQSC invite tous les partenaires du cyclo-cross québécois à lui faire part de ses rétroactions envers le présent guide. Cet outil est évolutif et sera modifié en fonction des divers suivis qui seront faits. Ce document est complémentaire aux règlements de cyclocross de l'UCI, de CC et de la FQSC ainsi qu'au règlement de sécurité du secteur route et piste de la FQSC. Il ne peut s'y substituer.

1. Objectifs

Ce guide adopte une approche fonctionnelle, par volets organisationnels, et met en relief les éléments prioritaires ainsi que les tâches à réaliser. Chaque comité organisateur devrait déterminer la stratégie répondant le mieux à ses objectifs, ressources et contraintes.

Ce guide d'organisation vise donc à :

- Expliquer les normes de sécurité dans l'organisation d'un événement de cyclocross ;
- Normaliser à l'aide de procédures écrites le déroulement des événements ;
- Rassembler les règles d'organisation à l'intérieur d'un seul document ;
- Former les bénévoles qui prennent part à la mise en œuvre des événements ;
- Établir des normes évolutives en fonction des niveaux de sanction des épreuves afin de respecter les principes de développement à long terme des athlètes.

2. Implication de la FQSC

2.1 Service offert par la FQSC

La FQSC administre la Coupe du Québec et des Championnats québécois de cyclocross. Elle détermine les critères d'éligibilité pour les organismes hôtes des épreuves, les normes d'organisation et les règlements de course.

Pour financer le circuit, la FQSC facture aux comités organisateurs des frais de sanction et voit à la sollicitation de commanditaires provinciaux. La FQSC se réserve le droit d'afficher sur les sites de course et d'y faire la promotion des commanditaires provinciaux.

La FQSC offre différents services, dont les suivants :

- Couverture d'assurance responsabilité civile de \$10 millions par événement
- Soutien technique aux organisateurs
- Identification de l'événement au calendrier de cyclocross
- Assignation des commissaires aux compétitions provinciales
- Suivi personnalisé du processus de sanction sur une base régulière
- Gestion du cumulatif après chaque événement provincial
- Gestion des dossards
- Assignation du service de secrétariat pour chaque événement provincial
- Formation de commissaires de cyclocross
- Création des inscriptions en ligne des courses de la série provinciale
- Information aux coureurs sur votre événement grâce à notre site Internet
- Offre de matériel à prix compétitif sur la rubalise.

2.2 Nature du contrat entre les organisateurs et la FQSC

Bien que le choix de l'approche à privilégier pour l'organisation d'un événement de cyclocross soit de la responsabilité du comité organisateur, les normes minimales ainsi que les procédures et règlements constituent la nature du contrat entre les comités organisateurs et la FQSC.

Il devient alors primordial que chaque comité organisateur attribue la responsabilité technique de l'application du guide d'organisation à une personne d'expérience. Pour les comités organisateurs des épreuves provinciales de la Coupe du Québec de cyclocross, chaque événement fait l'objet d'une évaluation écrite (voir annexe 5). Ce guide d'organisation est un outil de référence

2.3 Ressource humaine de la FQSC

Employé	Fonction	Coordonnées
Matis Boyer	Coordonnateur cyclocross	450-779-9387 matisboyer87@hotmail.com
Dalila Goudjil	Technicienne comptable	514-252-3071 poste 3622 dgoudjil@fqsc.net
Roxanne Pilon	Directrice administrative	514-252-3071 poste 3783 rpilon@fqsc.net

2.4 Comité directeur cyclocross

Bénévole	Fonction
Christel Ferrier	Directrice du comité cyclocross (athlète maître, entraîneure)
Gervais Pouliot	Membre du comité cyclocross (athlète maître, entraîneur, parent, spécialiste cyclocross)
Éric Blais	Membre du comité cyclocross (organisateur)

3. Réglementation spécifique à l'organisation d'une épreuve de cyclocross

3.1 Règlements internationaux



- [Union Cycliste Internationale \(UCI\)](#)
- [Titre V: Cyclo-cross - Modifications de règlements en vigueur au 12.06.2023](#)
- [Titre V: Cyclo-cross - Modifications de règlements en vigueur au 01.07.2023](#)

3.2 Règlements nationaux



- [Cyclisme Canada \(CC\)](#)
- [Le complément 2023](#)

3.3 Règlements provinciaux



- Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC)
- [Règlement cyclocross 2025](#)
- Règlement de sécurité de la Fédération québécoise des sports cyclistes (Route et piste)

4. Certification Éco FQSC

4.1 Présentation

Dans un contexte de réchauffement de la planète et de dérèglement climatique, la Fédération québécoise des sports cyclistes tient à mettre sa pierre à l'édifice, et proposer à ses membres un cadre de pratique sain et écoresponsable. C'est pourquoi la FQSC a adopté une politique écoresponsable dans laquelle s'intègre la charte des événements écoresponsables.

Les organisateurs d'événements cyclistes sont invités à faire certifier leurs événements selon la grille de certification ÉcoFQSC.

Cette certification sur trois niveaux (or, argent, bronze) vise à encourager les organisateurs d'événements à mettre en place le maximum d'actions pour minimiser leur impact environnemental. Celle-ci est fondée sur les principes de confiance, d'accessibilité et d'évolution, et se base sur des actions concrètes et mesurables. Elle permet d'identifier et de certifier le niveau d'écoresponsabilité d'un événement.

Les organisateurs d'une manche de la Coupe du Québec ou des Championnats québécois de cyclocross doivent au minimum avoir une certification Éco FQSC de niveau bronze.

4.2 Informations complémentaires / Faire une demande Éco FQSC

Pour en savoir plus sur le fonctionnement de la certification ÉcoFQSC et faire une demande de certification 2024 merci de vous référer à la [section écoresponsable](#) sur le site web de la FQSC.

Pour toutes questions en lien avec cette certification, merci de nous écrire à info.eco@fqsc.net en mentionnant le nom et le secteur (discipline) de votre événement.

4.3 Présentation des différents niveaux de sanction d'une épreuve de cyclocross

Il existe **différents niveaux de sanction** et les normes d'organisation varient d'un niveau à l'autre. Le présent document présente le cahier de charges pour un événement régional ou provincial (Coupe du Québec ou Championnats québécois). Pour les événements de niveau national ou international, les cahiers des charges respectifs de Cyclisme Canada ou de l'UCI sont les documents de référence. Il est à noter que tous les coûts de sanction, peu importe le niveau, comportent une couverture d'assurance. La couverture s'applique exclusivement aux activités reconnues par la Fédération, soit l'entraînement et lors des événements sanctionnés par la Fédération, et pratiquées par des membres en règle de la Fédération. La limite de garantie est de 10 millions de dollars (10 M\$). Un déductible de 500 dollars (500 \$) s'applique lors de dommage à un véhicule loué pour une période de moins de 30 jours, si le membre individuel, le club ou l'organisation sanctionnée est trouvé responsable du dommage à autrui, suite à la réclamation d'une tierce partie. Retrouvez toutes les informations sur nos assurances : [cliquez ici](#).

5. Sanction de l'événement par la FQSC

Un événement sanctionné par la FQSC est un événement qui répond à un certain standard de qualité et de sécurité. Pour cela, l'organisateur doit respecter un certain nombre de normes et de règlements, et ce, quelle que soit la formule d'événements choisie.

5.1 À faire par l'organisateur

Afin de voir son événement en cyclocross sanctionné, l'organisateur doit s'assurer de remplir les conditions suivantes :

- L'organisateur doit être majeur et détenir une licence d'organisateur valide (achat en ligne à : <https://fqsc.net/adhesion-et-affiliation>).
- L'organisateur doit prendre connaissance du règlement de sécurité route et piste adoptée par la FQSC au Chapitre 3 cyclocross : <https://fqsc.net/reglements>
- L'organisateur doit contacter la ville où sera organisé l'événement, puisque celui-ci ne pourra être organisé sans l'accord du conseil municipal.
- Une demande de sanction doit être complétée et envoyée au responsable du secteur cyclocross de la FQSC. Les formulaires sont disponibles sur le site web de la Fédération : <http://www.fqsc.net/general/formulaires>.

***Pour procéder par carte de crédit ou virement bancaire, merci de nous en informer par courriel pour que nous vous fassions parvenir les procédures à suivre. ***

5.2 Demande de sanction

Le processus de sanction ne constitue qu'une des nombreuses étapes à franchir pour la bonne réalisation d'une compétition cycliste. Il s'agit d'une démarche simple, mais qui vise à s'assurer l'étroite collaboration de l'ensemble des partis impliqués dans une telle organisation.

Le processus d'attribution d'une sanction varie en fonction du niveau demandé. La présente section explicite les étapes à suivre en fonction de chaque niveau. Chaque demande de sanction doit se faire annuellement avant la date identifiée dans la présente section.

5.2.1 Sanction régionale

L'organisation candidate doit avoir complété le processus suivant avant le 1er mars de l'année de l'événement. Pour répondre à la demande de sanction, le coordonnateur veillera à respecter le principe de non-concurrence.

- Il ne peut y avoir une course régionale et une course de niveau provincial à la même date.
- Il ne peut pas y avoir deux événements de sanction régionale dans la même région le même jour.

Par la suite, un courriel avec la réponse officielle de la FQSC sera envoyé au demandeur de sanction, pour confirmer la date. Il faudra confirmer la réception dans les 7 jours qui suivent. Passé ce délai, la date sera donnée à une autre organisation

5.2.2 Sanction provinciale.

L'organisation candidate doit avoir complété le processus suivant pour le 1er mars de l'année de l'événement. Critères pris en compte dans l'attribution d'une sanction provinciale. Plusieurs critères sont pris en compte pour l'attribution d'une sanction provinciale de la Coupe du Québec et des Championnats québécois :

- Ancienneté de l'événement (sans interruption) ;
- Évaluation de l'année précédente ;
- Expérience du comité organisateur ;
- Retombées locales (ex : visibilité de la discipline, nouveaux membres) ;
- Demandes antérieures ;
- Autres évaluations d'organisation connexes (ex : circuit régional).

À partir des critères énoncés ci-dessus, et du nombre de sanctions reçues, le coordonnateur du cyclocross et les membres du Comité directeur pourront sélectionner les demandes de sanctions pour établir un calendrier provisoire de la Coupe du Québec, ainsi que déterminer une date pour les Championnats québécois. Il ne peut pas y avoir deux événements provinciaux de cyclocross le même jour.

Un courriel de réponse officielle de la FQSC sera ensuite envoyé à l'adresse courriel inscrite dans la demande de sanction, pour que la date proposée soit confirmée. Il faudra confirmer la date proposée dans les 7 jours qui suivent. Passé ce délai, la date sera donnée à une autre organisation.

5.2.3 Sanction nationale et internationale

Les demandes de sanction nationales et internationales se font auprès de Cyclisme Canada, et dans certains cas, plus d'un an avant la tenue de l'événement. Il est possible d'obtenir les détails liés à ces demandes sur le site internet de Cyclisme Canada : [Cliquez ici](#).

5.2.4 Formulaire de sanction

Voici le lien pour faire une demande de sanction : [Cliquez ici](#)

5.3 Frais encourus et assignation des commissaires en fonction de niveau de sanction

TABLEAU 3 – FRAIS ENCOURUS ET ASSIGNATION DES COMMISSAIRES

DEGRÉ DE SANCTION	SANCTION RÉGIONALE	SANCTION COUPE DU QUÉBEC	SANCTION CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS
COÛT CHRONOMÉTRAGE (Payé directement au chronométrateur)	N/A	550\$ / jour	550\$ / jour
Forfait chronométrage + animation (Payé directement à l'animateur/ chronométrateur) Écrire à Matis Boyer pour les détails de l'offre)	N/A	1250\$ / jour	1250\$ / jour
COÛT SECRÉTARIAT, REGISTRAIRE (Payé directement au registraire)	N/A	150\$ / jour + repas et frais de déplacement*)	150\$ / jour + repas et frais de déplacement*)
COÛT SANCTION	100\$ / sanction	200\$ (non-remboursable)	300\$ (non-remboursable)
COMMISSAIRES / RÉMUNÉRATION	1 commissaire	3 commissaires (150 \$ chef et 110 \$ les autres + repas et frais de déplacement*)	4 commissaires (150 \$ chef et 110 \$ les autres + repas et frais de déplacement*)
COMMISSAIRES / ASSIGNATION	Assignation par l'organisateur ²	Assignation par la FQSC	Assignation par la FQSC
BÉNÉVOLE QUI ASSISTE LES COMMISSAIRES	S/O	1 obligatoire (18 ans et +)	1 obligatoire (18 ans et +)
ROYAUTÉ FOND DE DÉVELOPPEMENT	N/A	1\$ / coureur ²	1\$ / coureur ³
ROYAUTÉ (Coupe et Championnats - Québec/ Canada)	N/A	1\$ / coureur ³	1\$ / coureur ⁴
ROYAUTÉ (médailles, maillots, Coupe du Québec)	N/A	1\$ / coureur ³	1\$ / coureur ⁴
FRAIS D'INSCRIPTION EN LIGNE	N/A	Bibitte: 5 \$ U11, U13 : 15 \$ U15 : 25 \$ U17 et Sport : 35 \$ Catégories C1 à C4 : 35 \$	Bibitte: 5 \$ U11, U13: 20 \$ U15: 25\$ U17 : 40 \$ Junior, Senior et Maître : 40 \$
FRAIS D'INSCRIPTION TARDIVES EN LIGNE (À partir du mardi midi et jusqu'au vendredi midi)	N/A	Bibitte: 10 \$ U11, U13 : 25 \$ U15 : 35 \$ U17 et Sport: 45 \$ Catégories C1 à C4 : 45 \$	Bibitte: 15 \$ U11, U13: 30 \$ U15: 35\$ U17 : 50 \$ Junior, Senior et Maître : 50 \$
FRAIS D'INSCRIPTION SUR PLACE	N/A	Bibitte: 10 \$ U11, U13 : 35 \$ U15 : 45 \$ U17 et Sport: 55 \$ Catégories C1 à C4 : 55 \$	Bibitte: 15 \$ U11, U13: 35 \$ U15: 40\$ U17 : 55 \$ Junior, Senior et Maître : 55 \$

1. L'organisateur doit s'assurer pour toute la durée de sa compétition que les commissaires et opérateurs disposent de breuvages en quantité suffisante et appropriée selon la température, et doit fournir un repas convenable et soutenant pour le dîner. Pour le transport, si la distance à parcourir est supérieure à 50 km (aller-retour), l'organisateur devra alors payer les frais de déplacement à raison de 0,50 cents/kilomètre. Il est fortement recommandé, lorsque possible, que les commissaires effectuent du covoiturage.
2. Si l'organisateur le manifeste, la fédération pourra faire l'assignation d'un commissaire pour un événement régional dans la mesure où la demande a été reçue dans les délais prévus.
3. Les royautés ont été instaurées afin de permettre la tenue de projets visant le développement du cyclocross au Québec. **Ce montant de 1\$ servira au fonds de développement.**
4. Les royautés ont été instaurées afin de permettre la tenue de projets visant le développement du cyclocross au Québec. Ce montant de 1\$ servira à supporter des coûts reliés à la tenue d'épreuves de championnats comme les championnats québécois ou canadiens dans la discipline.
5. Les royautés ont été instaurées afin de permettre la tenue de projets visant le développement du cyclocross au Québec. Ce montant de 1\$ servira à supporter 50 % du coût des médailles et maillots lors des Championnats québécois ainsi qu'à payer l'achat des dossards pour l'ensemble des épreuves.
6. Si le travail d'un officiel excède 10h pour une journée un montant forfaitaire additionnel de 20\$ / 35\$ sera chargé à l'organisation.

5.4 Sanction nationale et internationale

Les sanctions nationales et internationales sont disponibles respectivement avec Cyclisme Canada et l'UCI, le processus de demande de sanction est présenté plus bas. Comme ces sanctions sont plus rares et plus techniques, les détails ne figurent pas dans le tableau suivant.

Une sanction devra être demandée à la FQSC, voici les coûts de ces sanctions à la FQSC

- Sanction nationale (course série de l'EST et championnats canadiens): 500\$
- Sanction internationale (course UCI) : 600\$

TABLEAU 4 – PRIX À REMETTRE EN FONCTION DU NIVEAU DE SANCTION

	SANCTION RÉGIONALE	SANCTION COUPE DU QUÉBEC	SANCTION CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS
MÉDAILLES	À la discrétion de l'organisation.	Médailles remises aux trois premiers des catégories inscrites au programme – <u>doit être fourni par l'organisation</u>	Médailles remises aux trois premiers des catégories inscrites au programme – fournies par la FQSC et facturées à l'organisation à 50% de leur prix coûtant. (La FQSC ne fournit pas de médaille pour la catégorie Bibitte) (8,60\$ l'unité)
MAILLOTS	N/A	Fourni par la FQSC – sans frais	Fourni par la FQSC – facturé à l'organisation à 50% de leur prix coûtant (60\$ l'unité)
BOURSES	N/A	À la discrétion de l'organisation	À la discrétion de l'organisation

6. Processus d'attribution d'une sanction

Après analyse de la demande et vérification du respect des normes d'organisation, la FQSC émet une sanction provisoire et l'événement est affiché au calendrier.

6.1 Couverture d'assurances

Lorsque la sanction est approuvée, l'organisateur est couvert par la police d'assurance responsabilité civile de la FQSC (couverture à hauteur de \$10 millions).

6.1.1 Faire une demande d'assurance

Pour faire une demande de certificat d'assurance : [Cliquer ici](#).

Pour plus de renseignements sur la couverture d'assurance responsabilité-civile : [Cliquez ici](#).

7. Échéancier

Un échéancier de travail devrait être mis sur pied afin de schématiser les étapes à suivre tout au long du processus menant à l'événement.

7.1 Guide d'échéancier

Janvier Contact de l'organisateur avec la FQSC.

Date limite :

Sanction régionale	1 ^{er} mars de l'année de l'événement
Sanction provinciale	1 ^{er} mars de l'année de l'événement
Sanction nationale	Un an avant l'événement
Sanction internationale	Un an et demi avant l'événement

3 à 4 mois avant Effectuer les démarches requises pour l'utilisation du site de course ;

- Recherche de commanditaires
- Vous pouvez faire un suivi avec la FQSC à ce propos ;
- Négocier un partenariat de service avec votre municipalité.

Avant le premier juin 2025

- Fournir le Guide technique à la FQSC et fais suivre au commissaire en chef pour validation ;
- Fournir les informations sur votre événement à la FQSC afin de les mettre sur le site internet de la FQSC ;
- Fournir les informations bancaires à la FQSC.

2 mois avant :

- Réservation d'un système de son et prévoir un annonceur ;
- Recherche des bénévoles pour la course ;
- Vérification du parcours et faire les réparations nécessaires ;
- Prévoir et réserver le matériel nécessaire au déroulement de la course ;
- Recrutement du personnel pour le service de premiers soins et identification du matériel nécessaire.

1 mois avant :

- Informer les médias locaux de l'événement ;
- Confirmer le nombre de commissaires et leurs besoins (logement, alimentation ...) ;
- Réservation des communications radio ;
- Prévoir les repas pour les bénévoles et commissaires et négocier une entente avec restaurateurs ;
- Prendre un premier contact avec le commissaire en chef affecté à l'événement ;
- Envoyer une lettre d'avis aux hôpitaux et aux services de police concernés ;
- S'assurer de la présence du service de premiers soins.

Jour précédent la course

- Baliser le parcours ;
- Vérifier le parcours et le nettoyer.
- Taches référencées aux pages 25 à 28 de ce document

Jour de la course

- Effectuer une dernière vérification du parcours avec le commissaire en chef ;
- S'assurer que tout le matériel est en place.

Après la course

- Faire un suivi avec la FQSC pour le paiement du fonds de développement : 1\$ par coureur inscrit, et production d'un rapport final avec les commissaires ;

8. Constitution du comité organisateur

Le moteur de l'organisation d'un événement est le comité organisateur, c'est la pièce maîtresse. Les membres qui le constituent sont les engrenages. Plus il y a de membres, plus les engrenages seront petits et les liens qui les unissent complexes. Moins il y aura d'engrenages, plus l'organisation sera dépendante de ceux-ci et leur remplacement sera plus difficile. En fonction de l'envergure de l'événement, le premier défi des promoteurs de projet est la mise sur pied d'un comité organisateur qui saura mener à bien la mise en œuvre de l'événement. Il n'y a pas de taille unique. Un événement majeur repose généralement sur plusieurs personnes-ressources alors qu'un événement local peut être réalisé par un nombre très restreint. Il en va de la qualité de l'événement et de la réalisation des objectifs établis.

Le recrutement de personnes sur le comité organisateur devrait se faire en fonction des critères suivants : connaissance du milieu du cyclocross, disponibilité (spécialement dans la période précédant l'événement), préparation de la relève au sein du comité organisateur et compétences spécifiques. Chaque personne ne doit pas nécessairement répondre à tous ces critères, mais un comité organisateur doit pouvoir le faire.

Comme repère, un comité organisateur pour une course régionale ou locale pourrait être constitué de deux ou trois personnes, *pour une course provinciale, de six ou sept personnes* alors que pour les courses internationales, un tel comité peut atteindre plus de dix membres. Les postes au sein d'un comité organisateur devraient être pourvus en fonction des compétences des personnes le constituant. **Le premier objectif pour les membres d'un comité organisateur n'est pas de se transformer en « super-bénévole ».** Le comité organisateur doit voir au recrutement des autres bénévoles qui lui viendront progressivement en support pour contrer l'effet entonnoir des événements. Plus nous nous rapprochons de la date de réalisation d'un événement, plus les tâches sont nombreuses et plus il devrait y avoir de personnes pour collaborer, sans quoi les membres du comité organisateur se transforment en « super-bénévoles" et perdent généralement leur latitude et leur réactivité.

8.1 Le rôle de l'organisateur en chef (directeur de course)

L'organisateur en chef assume le rôle de mécanicien entre les engrenages du comité organisateur, il assure la coordination entre les diverses personnes qui le constituent. Il verra dans un premier temps à recruter les membres pour ensuite établir les objectifs de l'événement avec ces derniers ainsi que les balises de chacun des postes du comité organisateur. L'organisateur en chef voit à la communication interne en communiquant régulièrement avec les membres de son comité organisateur et en planifiant des rencontres occasionnelles, et ce, longtemps avant la tenue de l'événement. *L'organisateur en chef doit également voir à ce que tous les membres du comité organisateur prennent connaissance de leur description de tâche sommaire présente dans la section « Guide de référence selon la sanction » du présent guide.*

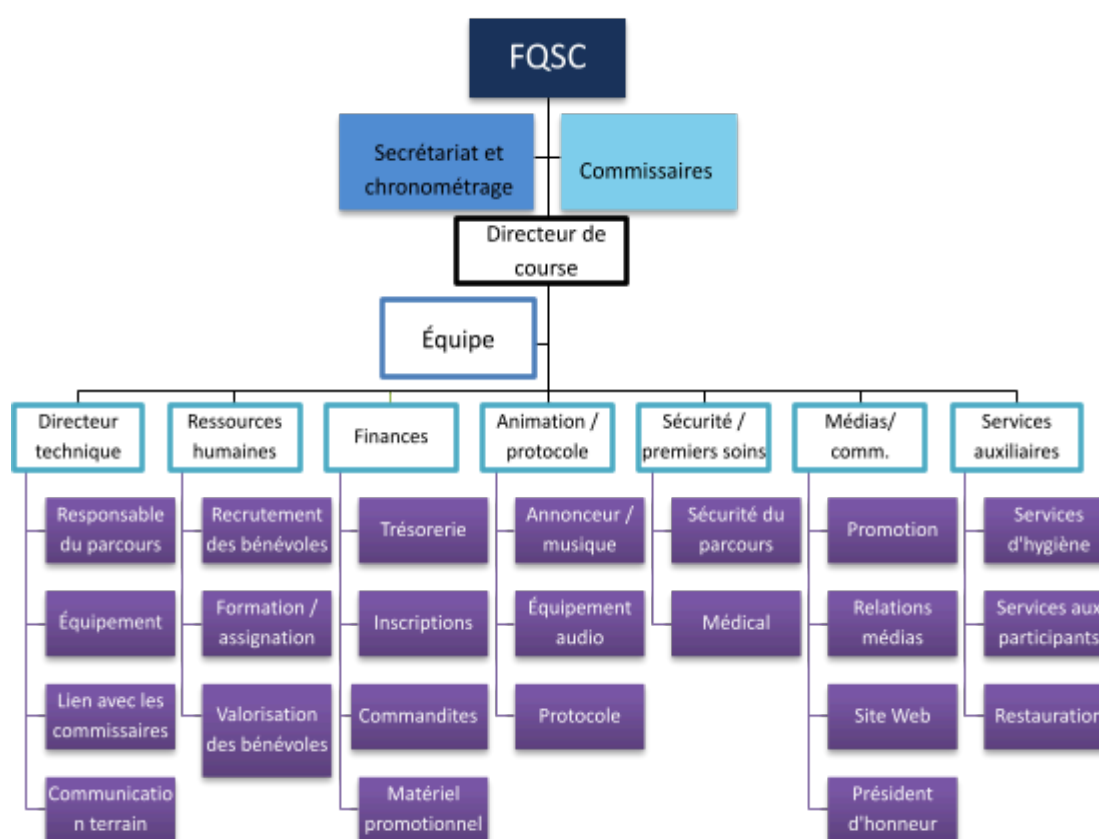
8.2 Les fonctions dans l'organisation d'un événement

Les tâches à effectuer peuvent être variées et nombreuses en fonction de l'envergure de votre événement. En ce sens, une multitude de fonctions peut être requise pour sa mise en œuvre. Le comité organisateur est généralement composé de personnes qui ont la charge d'un groupe de fonctions. Elles verront à la réalisation de chacune d'elles avec la collaboration de bénévoles.

En fonction de l'ampleur d'un événement, le nombre de personnes impliquées varie et la nature de certaines fonctions évoluera. Plus un événement est petit, plus le cumul de fonctions pourra être important pour les bénévoles alors que plus un événement est important, plus il devra y avoir de personnes impliquées pour voir à la réalisation de toutes les fonctions. Dans tous les cas, il faut néanmoins veiller à ne pas surcharger un bénévole, sans quoi, il ne pourra veiller à leur véritable direction et contrôle. De plus, la motivation de ce dernier risque d'être grandement affectée.

Le **schéma 1** présente un large éventail de fonctions. Les fonctions en vert représentent le comité organisateur, en mauve les membres des sous-comités. La description de tâches sommaire de chacune des fonctions se retrouve à l'intérieur de la section *Guide de référence selon la sanction*

Schéma 1 – Représentation fonctionnelle de l'organisation d'une épreuve de cyclocross.



9. Site de course

9.1 Recherche d'un site pour la course

Bien que les parcours de cyclocross doivent répondre à des normes spécifiques sur le plan sportif et de la sécurité, ceux-ci peuvent être aménagés de façons variées. L'organisateur d'une course de cyclocross cherchera donc un site qui lui permettra de mettre sur pied un parcours attrayant sur le plan sportif, mais qui lui offrira également la latitude nécessaire sur le plan de la logistique.

9.2 Normes des besoins logistiques du site hôte

9.2.1 Services d'hygiène

Des toilettes **doivent être** facilement accessibles et en nombre suffisant. De plus, il est **recommandé** que des douches soient accessibles sur le site ou à proximité. Dans le cas d'un événement en fin de saison ou lorsque de fortes pluies sont à prévoir, il est recommandé de fournir un endroit pour se mettre à l'abri des intempéries.

9.2.2 Stationnement

Un stationnement d'une capacité suffisante pour l'événement **doit être** accessible à proximité du parcours.

9.2.3 Local pour le secrétariat

Un local **doit être** mis à la disposition du service de secrétariat de l'événement. Dans l'éventualité où ce n'est pas possible, une tente dont les pourtours sont fermés sur au moins trois côtés devra être installée de façon sécuritaire.

9.2.4 Zone pour le nettoyage des vélos

Une zone pour le nettoyage des vélos **doit être** aménagée. Il est fortement recommandé que cette zone contienne plusieurs tuyaux d'arrosage fonctionnels.

9.2.5 Zone protocolaire

Une zone protocolaire **doit être** prévue pour la remise des différents prix.

9.2.6 Électricité

L'électricité **est requise** sur le site pour le service de secrétariat, le chronométrage à l'arrivée et le système de son.

9.3 Circuit

La balise servant à déterminer la longueur d'un parcours est celle de la durée. Un parcours de cyclocross devrait prendre, au minimum pour un coureur élite homme, **sept à huit minutes** à parcourir pour les meilleurs cyclistes de la catégorie élite homme. De plus, le parcours doit permettre aux cyclistes de rouler regrouper et favoriser les dépassements, et doit former un circuit fermé dont 90% au minimum seront cyclables.

Longueur : 2,5 kilomètres à 3,5 kilomètres

Largeur minimale : trois mètres sur l'ensemble du parcours. Le parcours doit permettre aux cyclistes de rouler regrouper et favoriser les dépassements. IL doit être bien délimité et protégé des deux côtés.

Type de surface : asphalte, gravier, terre battue, sable, herbe et autres

Dénivelé : rapidité et changement de rythme

Les sections du parcours doivent alterner le plus possible avec les types de surface. Dans le meilleur des mondes, les parcours de cyclocross sont composés de portions avec pratiquement tous les types de surfaces. Le parcours doit être praticable en toutes circonstances et conditions climatiques. Les roches et les racines sont à prohiber des parcours.

L'aménagement des parcours de cyclocross ne nécessite pas l'utilisation de dénivelés importants. L'utilisation de côtes importantes est à proscrire (montées de plusieurs minutes) à l'avantage des côtes de moins longue durée. Celles-ci peuvent néanmoins avoir un fort degré d'inclinaison. Les côtes seront situées sur le parcours de sorte à créer des changements de rythme dans le tracé du parcours.

Tracé : varié et rapproché des spectateurs

Le tracé doit être varié de sorte à favoriser les changements de rythme sur le parcours. Ainsi, le tracé présentera sur certaines portions des zones de vitesse où il sera possible aux rouleurs d'utiliser leur puissance alors que d'autres sections seront davantage variées sur le plan technique afin de favoriser les techniciens. Les parcours de cyclocross devraient être équilibrés entre vitesse et technique. De plus, le tracé devrait permettre aux spectateurs de suivre le plus possible la course. Des tracés, par exemple, en forme de trèfle, permettent aux spectateurs de voir passer plusieurs fois par tour les coureurs sans avoir à se déplacer grandement.

10.2 Obstacles

Le parcours peut comporter six obstacles au maximum. La longueur d'un obstacle ne peut dépasser 80 mètres et la hauteur ne doit pas dépasser 40 centimètres. Le total ne doit pas dépasser 10% de la longueur totale du parcours. On entend par obstacle toute zone du parcours de nature à obliger les athlètes à descendre de leur bicyclette. Les obstacles ne peuvent être aménagés sur une portion descendante.

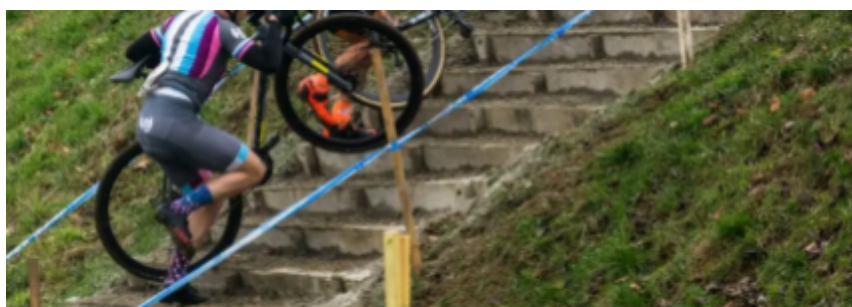
Pour des questions de sécurité, il est préférable de favoriser les zones de débarquement qui se feront sur un sol mou dans une section lente.

Le parcours peut comporter une seule section de haies. Cet obstacle doit être composé de deux haies disposées entre **4m et 6m l'une de l'autre**. Les haies doivent être pleines sur toute la hauteur et non métalliques. Elles doivent avoir une hauteur **maximale** de 40 cm et leur largeur doit être égale à celle du parcours (voir annexe 2 pour un exemple de plan de construction). La zone de départ doit être libre d'obstacle.

*La contremarche doit être fermée

*Si l'escalier a 3 marches et plus, elle est doit être équipée d'un garde-corps de chaque côté

*La marche doit avoir une composante antidérapante non métallique.



10.3 Balisage

Lorsque le balisage du parcours se fait avec des piquets rigides, non-**métalliques**, ceux-ci doivent avoir une longueur d'au moins 75 cm à l'extérieur du sol. De plus, lorsque deux portions du parcours sont juxtaposées, du matériel de balisage complet tel des clôtures souples ou des barricades doit être utilisé.

L'installation de la rubalise identifiant le parcours doit être à une hauteur de 60 cm à 90 cm.

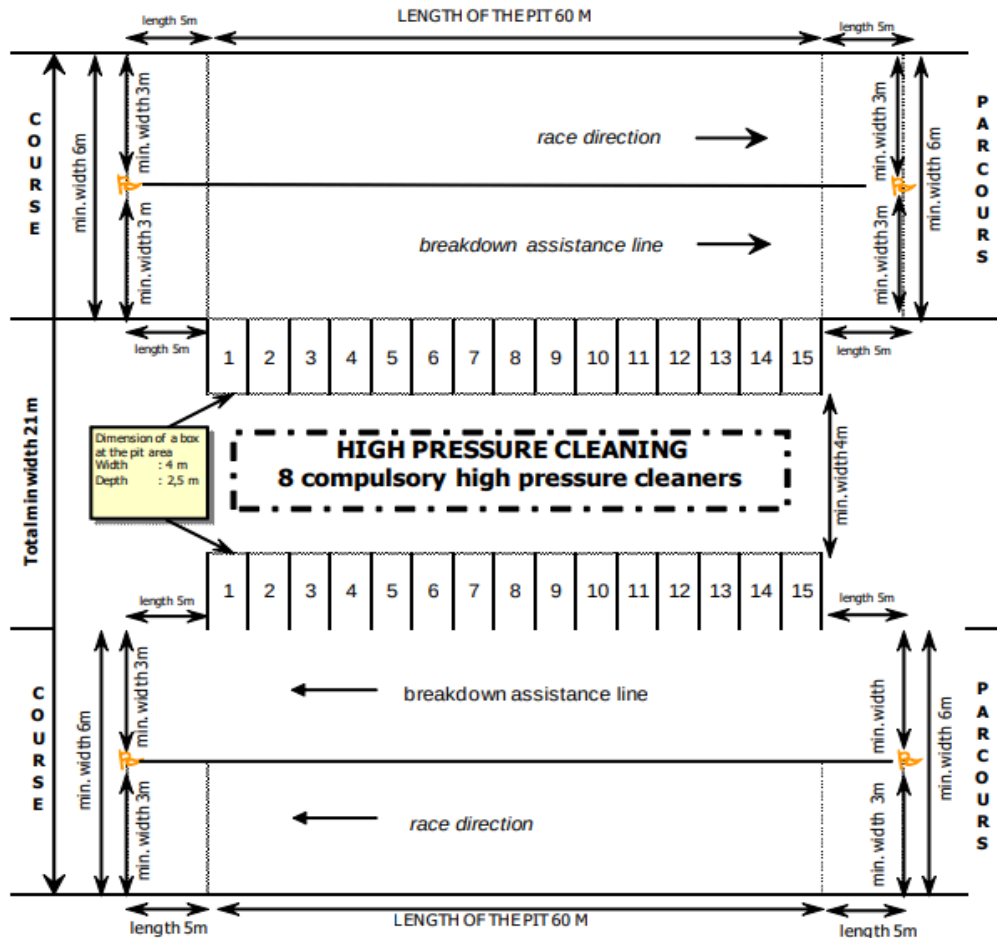
La fédération met à la disposition des organisateurs de la rubalise à prix réduit. Le coût varie chaque année selon la production et le tarif du fournisseur. Pour la saison 2024 le prix est de 30,00\$ le rouleau.

Veillez communiquer avec la fédération le plus tôt possible pour réserver vos rouleaux. La rubalise de la FQSC a une longueur de 1000 pieds, une épaisseur de 3.5 Mil. et 3 pouces de largeur.

Poste de dépannage

Un poste de dépannage doit être à un endroit qui permet aux coureurs de s'y arrêter deux fois par tour (pour effectuer des réparations ou changer de vélo), le poste doit être le plus possible réparti à 50% sur le circuit. Cette zone doit être délimitée du parcours avec du ruban de balisage et de clôture (pour la composition des box et la séparation des deux lignes de course) en plus d'avoir deux drapeaux jaunes qui indiquent son début et sa fin. Nous recommandons également la présence de 2 laveuses à pression pour le lavage à vélo.

Schéma 2 – Configuration d'un poste de dépannage double



11. Tâches respectives dans l'organisation d'une course

Légende			
	Régional	Provincial	National
Non applicable			
Optionnel			
Souhaitable			
Obligatoire			

1.1 FQSC

Responsable du cyclocross			
Établissement des normes d'organisation de course et du règlement de sécurité			
Gestion de l'assurance responsabilité civile et accident			
Création du circuit			
Élaboration du processus de sanction des événements et application			
Diffusion de l'info-course			
Démarchage auprès des commanditaires provinciaux			
Assigner les commissaires et les responsables des résultats			
Préparation des dossards			

11.2.1 Secrétariat

Responsable du secrétariat			
Saisie des inscriptions sur le site de course			
Préparation et impression des listes de départ			
Saisie et impression des résultats			
Transfert des résultats à la FQSC et du formulaire d'évaluation d'un événement			
Gestion des dossards et plaques de cadre			
Vente des plaques de guidon de remplacement			

11.2.2 Commissaires

Commissaire en chef et secrétaire			
Vente des licences d'événement et annuelle			
Communique avec l'organisation dans la semaine qui précède l'événement			
Inspecte le parcours le matin de l'événement et fait des recommandations			
Application des règlements de course et de sécurité (peut imposer des sanctions à un participant, en exclure incluant les spectateurs)			
Gestion de la course			
Responsable de la sécurité (peut interrompre une course ou l'annuler s'il juge les conditions non sécuritaires, voit à la complétion des rapports d'accident)			

11.3 À la tâche de l'organisation de la course

11.3.1 Direction de la course

Direction de la course		
Prendre sa licence d'organisateur à la FQSC		
Prendre connaissance du règlement de sécurité et du guide des sports cyclistes		
Fournir son adresse courriel à la FQSC		
Prendre connaissance de la date limite de demande de sanction		
Suivre l'échéancier proposé dans le Guide d'organisation		
Envoyer information pour info-course au plus tard 10 jours avant l'épreuve		
Mise sur pied du comité organisateur		

11.3.2 Direction technique

Directeur		
Veille au respect des exigences réglementaires, horaire, commanditaires provinciaux, bourses / médailles, tarif d'inscription, aménagement physique des lieux et règlement de sécurité		
Remplir le guide technique		
Élaboration d'un document d'inscription		
S'assure que tous les employés sur la course ont une licence		
Veille à la conformité des Règlements de sécurité		
Assigne un bénévole pour venir en soutien aux commissaires		
Distribue les repas aux commissaires		
Prévoit les radios pour les commissaires		
Prévoit les radios pour l'organisation		
Prévoit les radios pour la sécurité		

11.3.3 Responsable du parcours

Responsable du parcours		
Parcours conforme aux exigences du cyclocross		
Plan du parcours		
Prévoir une zone d'assistance		
Mettre à la disposition du commissaire en chef un ouvreuse de parcours identifié pour chaque période d'entraînement/ reconnaissance.		
Prévoit une adaptation du parcours pour les catégories jeunesse		

11.3.4 Équipements et aménagements

Équipements et aménagements		
Équipements et aménagements du secrétariat (table, chaises, électricité, abri protégé du vent si à l'extérieur ou local)		
Équipements et aménagements de la ligne d'arrivée (table, chaises, abri solidement fixé et électricité pour le chronométrage)		
Arche d'arrivée et de départ		
Ligne d'arrivée et de départ peinte au sol selon les exigences de l'UCI		
Système de son		
Stationnement		
Obstacles du parcours (haies, voir annexe 2)		
Épingles (pour les dossards)		
Équipement sécurité sur le parcours (bottes de foin, clôture, piquet, ruban de balisage)		
Signalisation sur parcours (flèches, zones dangereuses, zone d'assistance)		
Signalisation (indications pour se rendre au site de course)		
Signalisation des distances restantes (1 km, 500m)		
Courant électrique à l'arrivée et au secrétariat		
Compte-tours et cloche		
Drapeau à damiers		
Tableau pour l'affichage des résultats		

11.3.5 Direction des ressources humaines

Directeur		
Identification des postes à combler et besoins requis		
Transport des bénévoles		
Séance de formation		
Accréditation des bénévoles		
Ravitaillement (nourriture et boissons)		
Contacter les organismes de recrutement des bénévoles		
Publicité pour recruter des bénévoles		
Contacter les candidats directement		
Récompenses pour les bénévoles		

11.3.6 Direction des finances

Direction		
Établit le budget de l'événement		
Député provincial et fédéral		
Collaboration de la municipalité		
Activité parallèle ou préliminaire de masse populaire		
Fixe le prix de l'inscription		
Prend connaissance des normes de commandite de la Coupe du Québec		
Cahier de présentation pour recherche de commanditaire		
Commandite financière		
Commandite équipements, prix, bourse		
Partenariat avec une boutique de vélo et sport		
Location des espaces d'exposants		

11.3.7

11.2.7 Trésorerie

Trésorerie		
Tient les livres à jour		
Comptabilise les revenus et dépenses		
Prépare les petites caisses pour l'inscription et les services auxiliaires		
Assiste le service de secrétariat aux inscriptions		

11.2.8 Direction de l'animation et du protocole

Direction		
Description et analyse		
Information sur les coureurs		
Remise de prix		
Annonce des commanditaires		
Musique		

13. Commissaires

**** Le prochain paragraphe s'applique aussi au registraire et au chronométrage. ****

L'organisateur doit s'assurer pour toute la durée de sa compétition que les commissaires et opérateurs disposent de breuvages en quantité suffisante et appropriée selon la température, et doivent fournir un repas convenable et soutenant pour le dîner. Si aucun endroit n'est prévu pour remplir des bouteilles d'eau, il sera obligatoire de fournir des bouteilles aux commissaires.

Pour le transport, si la distance à parcourir est supérieure à 50 km (aller-retour), l'organisateur devra alors payer les frais de déplacement à raison de 45 cents/kilomètre. Il est fortement recommandé, lorsque possible, que les commissaires effectuent du covoiturage.

14. Guide technique

L'année dernière la FQSC a tenté de mettre en place un guide technique de référence pour aider les organisateurs. Cette année, afin d'avoir une homogénéité dans les guides techniques en cyclocross, ce guide est obligatoire pour toutes les courses de niveaux provinciaux et fortement recommandé pour les courses régionales.

Voici le lien pour le guide : [Guide technique \(gabarit cx\)](#)

15. Animation

Lors d'une compétition cycliste, l'annonceur est le visage connu, le maillon qui unit les coureurs et les

Spectateurs à l'équipe technique composée des commissaires (officiels) et du comité organisateur. Parmi ses diverses tâches, l'annonceur assure le bon déroulement de l'événement en agissant à titre de canal de communication entre les athlètes et l'équipe technique. De plus, l'annonceur, que l'on peut également qualifier d'animateur, est celui qui en dehors des coureurs, joue le rôle le plus important dans l'animation d'une compétition cycliste, en y donnant vie, par la description et l'analyse qu'il fait de la compétition qui se déroule

Sous les yeux des spectateurs. Toutefois, bien qu'il soit au cœur de l'événement, l'annonceur n'est qu'un support pour mettre de l'avant le spectacle effectué par les compétiteurs et non l'inverse. Dans certains événements, il pourra y avoir deux personnes, soit un descripteur et un analyste qui

S'échangeront la parole. Dans un tel cas, le rôle de l'annonceur (descripteur) est de décrire ce qui se passe, procéder à l'appel des coureurs et aux cérémonies protocolaires, tandis que celui de l'analyste consiste à expliquer l'action qui se déroule sous leurs yeux, en présentant les coureurs, les tactiques qui se déploient, les enjeux et autres facettes cachées du sport au bénéfice des spectateurs. L'analyste est le spécialiste, et même si l'annonceur connaît bien la discipline, son rôle dans un tel cas est de mettre en valeur l'analyste en lui donnant suffisamment de place pour décrire l'action.

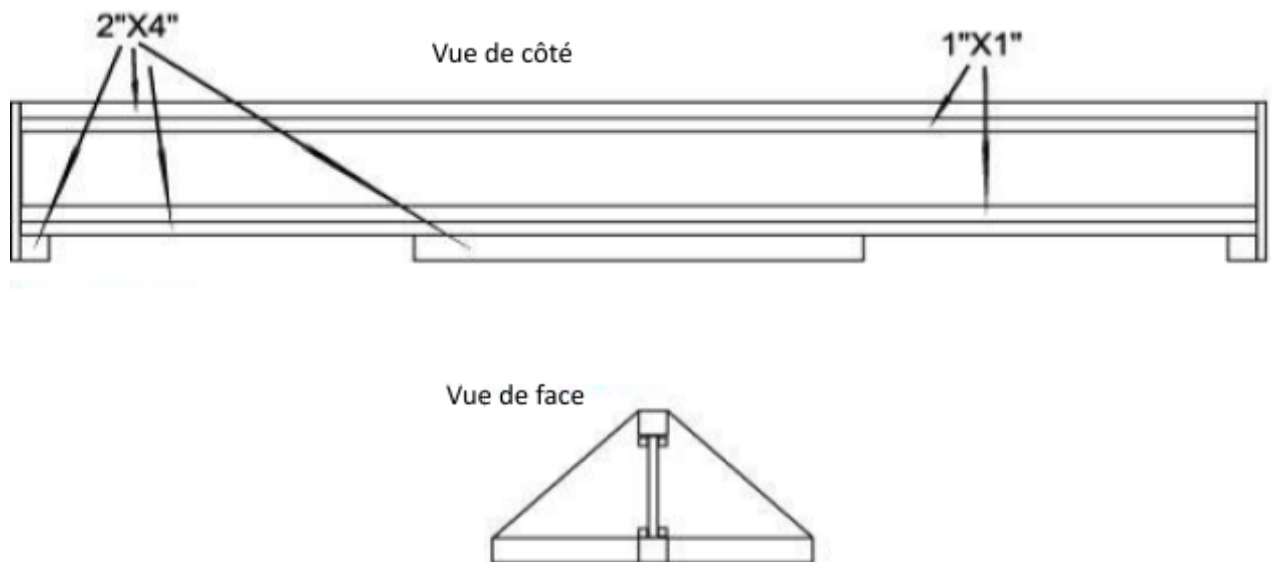
Pour plus d'information, voici le lien pour le guide de l'annonceur : <https://fqsc.net/organisateur>

Voici une liste d'annonceurs que la FQSC recommandent pour le cyclocross: [Liste d'annonceurs](#)

16. Annexes

- [Annexe 1 – Suggestion de plan pour une haie de cyclocross](#)
- [Annexe 2 – Suggestion de fabrication d’escalier de cyclocross](#)
- [Annexe 3 – Formulaire d’évaluation de l’événement](#)

Annexe 1 - Suggestion de plan pour une haie de cyclocross



Dimensions

Largeur : 3 mètres

Hauteur : 40 centimètres

Note

Pour la sécurité des athlètes, il ne doit pas y avoir d’espace en dessous de la haie, la haie devra être bien fixée au sol afin qu’elle ne bouge pas lors d’une chute.